

JEUDI 13 MARS 2025

Elus présents : Ronan PHILIPPE - Nicole ARCHIER - Alain CRESCINI - Patrick COMBE- Isabelle CROZET- Fanny ANDRÉ – Cyril VILLAT - Elisabeth SERVE - Jean-Luc KRIEGEL - Patricia FRENEA - Vincente BERTHOLAT - Myriam NIVON.- Luc DAVID - Philippe KOUOTZE - Karine DESGRAND.

Absents excusés : Laurent FINON pouvoir à Alain CRESCINI - Stéphane PERRIER - Caroline FRAISSE

Le compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 19 décembre 2024 n'appelle aucune observation. Il est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire et l'ensemble des élus adressent leurs félicitations à Monsieur Luc DAVID, lieutenant Sapeur-Pompier, affecté au service départemental et métropolitain d'incendie et de secours du Rhône. Luc DAVID, conseiller municipal a reçu la médaille de la Ville d'Annonay en reconnaissance de son intervention déterminante le 17 octobre 2024 lors des inondations du centre-ville d'ANNONAY. Par sa réactivité, son courage et son abnégation, il a porté secours à plusieurs personnes surprises par la montée subite des eaux.

L'ordre du jour est ensuite abordé.

CONSULTATION VIDÉO-PROTECTION

Monsieur le Maire rappelle la consultation lancée sur la plateforme achatpublic.com le 05 décembre 2024 concernant le marché de travaux pour la fourniture et l'installation d'un système de vidéoprotection sur la Commune de Peaugres. La date limite de réception des offres était fixée au 16 janvier 2025.

La parole est donnée à Jean-Luc KRIEGEL et Philippe KOUOTZE qui ont suivi cette consultation.

7 offres ont été déposées sur la plateforme achatpublic.com.

La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 22 janvier 2025 pour l'ouverture des plis.

La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 05 mars 2025 pour l'analyse des offres.

L'offre de la société INEO INFRACOM SNC, Rillieux La Pape, Rhône est la mieux disante pour un montant HT de 77 369 € 40. Délibération à l'unanimité.

Les dossiers de demandes de subventions aux différents partenaires sont en cours.

PLUiH

La parole est donnée à Patrick COMBE. Le PLUiH sera approuvé au prochain conseil communautaire. Il sera opposable aux tiers à partir du 10 avril prochain.

Le règlement comprend 247 pages. Les parcelles anciennement classées en zone Nh sont devenues agricoles.

Monsieur le Maire fait part de la réception d'un courrier émanant d'un collectif de propriétaires.

Comment aménager notre territoire dans l'avenir ?

90 % des questions posées aux commissaires-enquêteurs portaient sur le déclassement des parcelles constructibles.

Tout le monde n'a pas été traité de manière équitable au niveau de l'agglomération.

TRAVAUX DE VOIRIE ET DE FOSSÉS

Patrick COMBE informe sur le programme en cours concernant les réfections suite aux intempéries. Un programme de curage de fossés est en cours pour les rendre efficaces.

Tout le programme de voirie 2024 a été tenu.

AVENANT N° 1 À LA CONVENTION OGEC – FORFAIT COMMUNAL

Monsieur le Maire rappelle la convention fixant les modalités de participation financière de la Commune de PEAUGRES au fonctionnement de l'école privée « Les Tamaris », signée par les 2 parties contractantes le 17 janvier 2000, avec prise d'effet le 1^{er} septembre 1999.

Pour mémoire, la convention du 17 janvier 2000, précise que le versement de la participation financière de l'année N (calculée sur le coût d'un élève de l'école publique pour l'année scolaire N-1) s'appuie sur les effectifs de l'école privée, constatés à la rentrée scolaire.

Par cet avenant n° 1, il convient de préciser :

- La date de recensement des effectifs de l'école privée (effectifs servant d'appui au calcul de la participation financière) ;
- les modalités de versement de la participation financière communale.

en modifiant et en complétant uniquement les articles 3 et 4 de la convention d'origine.

Article 3 – prise en compte des effectifs de l'école des Tamaris

Le nombre d'élèves de l'école privée « Les Tamaris » qui sera pris en compte pour le montant de la participation financière versée l'année N, (calculée sur le coût d'un élève de l'école publique année scolaire précédente soit N-1) sera constaté **le 1^{er} mars de l'année N.**

L'OGEC devra communiquer la liste nominative des élèves présents le 1^{er} mars de l'année N à la Mairie de PEAUGRES ;

Article 4 – modalités de versement de la participation financière

La Commune de PEAUGRES s'engage à verser un acompte de 50 % au cours du 1^{er} semestre de l'année N et ce, avant le 30 juin de l'année N (le montant de l'acompte de 50 % s'appuie sur participation financière versée l'année N-1).

Soit un acompte sur l'année N (2025) de 50 % de la participation financière mandatée sur l'année N-1.

La régularisation du versement de l'année N interviendra après le calcul du coût d'un élève de l'école publique année N-1. Le versement du solde sera réalisé au 2^{ème} semestre de l'année N.

Délibération à l'unanimité.

TÉLÉPHONIE - INTERNET

Monsieur le Maire et Alain CRESCINI suivent ce dossier et étudient des alternatives aux abonnements coûteux des différents sites de la Commune. Selon les premières estimations, nous pouvons espérer une économie de 25 à 30 %

Une consultation sera lancée pour réaliser des économies conséquentes sur tous les abonnements.

CONVENTION DE MISSION D'ACCOMPAGNEMENT CAUE ET COLECTIF PÉTALE 07

La parole est donnée à Madame Nicole ARCHIER, 1^{ère} adjointe qui présente un projet de réaménagement des espaces éducatifs de l'école publique « Les Champs Fleuris » et du Centre de loisirs.

Les élus ont rencontré les représentants du CAUE de l'Ardèche et du collectif Pétales 07 qui accompagneront cette démarche.

Madame ARCHIER souligne l'implication des élèves, des parents et de l'équipe enseignante des Champs Fleuris. Les agents des services techniques sont associés à cette opération.

Une proposition de convention de mission d'accompagnement fixant les modalités d'accompagnement de la Commune de PEAUGRES est présentée aux élus.

Compte tenu des besoins exprimés par la Commune, le Collectif Pétales 07 et le CAUE seront présents aux côtés des équipes pédagogiques, éducatives et municipales pour aider à repenser l'espace de la cour de récréation en lien avec les usages souhaités (pédagogiques, loisirs, éducatifs)

Le projet de convention précise les apports du Collectif Pétales 07 et du CAUE.

Les engagements financiers sont les suivants :

Dépenses		Recettes	
Accompagnement Pétales 07	4 000 €	Commune De PEAUGRES	2 000 €
Accompagnement CAUE	5 000 €	Fonds vert	7 000 €
TOTAL	9 000 €	TOTAL	9 000 €

Une journée est prévue le samedi 29 mars mobilisant parents, enfants et peaugrois pour la végétalisation de l'école.

Délibération à l'unanimité.

TERRAIN GAGNE

Monsieur le Maire relate la rencontre en date du 15 février 2025 avec Monsieur Christian GAGNE, propriétaire de la parcelle cadastrée BA n° 66 d'une contenance de 62 a 13 ca à La Mûre.

Cette parcelle est située à proximité de l'école publique, de la crèche et d'une réserve foncière de la Commune de PEAUGRES, destinée à développer des projets futurs.

Monsieur GAGNE propose à la Commune de PEAUGRES d'acquérir cette parcelle BA n° 66 d'une contenance de 62 a 13 ca pour un montant de 150 000 € (cent cinquante mille euros).

Les élus sont favorables à cette acquisition. Délibération à l'unanimité.

CONTRATS D'ENTRETIEN DES LOCAUX ÉCOLE PUBLIQUE LES CHAMPS FLEURIS ET MAISON DU TEMPS LIBRE

La parole est donnée à Madame Fanny ANDRÉ. En raison du passage à mi-temps thérapeutique d'un agent communal, les élus en charge des ressources humaines ont étudié l'alternative de confier l'entretien de certains bâtiments communaux à une société de nettoyage.

4 entreprises ont été consultés pour des demandes de devis pour l'entretien de l'école publique « Les Champs Fleuris » et la Maison du Temps Libre.

- La société ADN qui préfère ne pas donner suite à notre demande compte tenu de l'absence de contrat dans le secteur Nord-Ardèche et par conséquent pas de personnel à mettre à disposition.
- La société ENI qui a répondu défavorablement à notre demande.
- La société ONET qui n'a pas répondu.
- La société BOYER-ROUX (avec laquelle, la Commune de PE AUGRES a déjà travaillé).

La société BOYER-ROUX présente un devis prévoyant un entretien courant de l'école publique les lundis, mardis, jeudis et vendredis, uniquement durant les périodes scolaires.

La prestation s'élève à 1 267 € 50 HT (le prix est lissé sur 12 mois).

La société BOYER-ROUX présente un devis prévoyant un entretien courant de la Maison du Temps Libre, une fois par semaine le vendredi.

La prestation s'élève à 599 € 60 HT/mois.

Les élus décident de confier ces 2 prestations à l'entreprise BOYER-ROUX. Délibération à l'unanimité.

Les agents techniques sont mobilisés pour le ménage de l'Entre 2.

Une prestation pour le lavage des vitres est à envisager pour les différents bâtiments communaux.

CCAS – REPAS DES AÎNÉS

Le repas du 07 février à l'Entre 2 a réuni les aînés des communes de PE AUGRES et de FÉLINES. 170 personnes y ont pris part dont 90 peaugrois.

Le traiteur retenu était « Mets et délices », l'animation a été confiée à nouveau au groupe « Pierre-Luc et Véronique ».

Pour rappel sont invitées les personnes âgées de 70 ans et +. Les personnes de 80 ans et +, dans l'impossibilité de venir au repas ont reçu un colis.

FIBRE – ADRESSAGE

La fibre arrive ! Les travaux ont bien avancé. La Commune a été divisée en 3 pôles :

- Pôle 1, réceptionné fin décembre 2024
- Pôle 2, réceptionné fin février 2025
- Pôle 3, sera réceptionné d'ici la fin mars 2025

Les usagers peuvent consulter le site de l'ARCEP pour vérifier leur éligibilité.

Des informations seront données prochainement aux administrés. Il est encore trop tôt pour consulter les opérateurs de téléphonie.

À cette heure, 83 % des adresses ont été certifiées.

APPROBATION COMPTE ADMINISTRATIF 2024

Monsieur Alain CRESCINI, adjoint aux finances, présente aux élus le compte administratif conforme au compte de gestion présenté par le Centre des Finances Publiques.

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DÉPENSE OU DÉFICIT	RECETTES OU EXCÉDENT	DÉPENSE OU DÉFICIT	RECETTES OU EXCÉDENT
Résultats reportés			1 199 786.56	
Opérations de l'exercice	1 280 089.75	1 458 590.44	922 341.96	2 291 473.32
Totaux	1 280 089.75	1 458 590.44	2 122 128.52	2 291 473.32
Résultat de clôture		178 500.69 €		169 344.80

Délibération d'approbation du compte de gestion 2024 et délibération de vote du compte administratif 2024 à l'unanimité.

DIVERS

► **Porte ouverte à l'école publique « Les Champs Fleuris »** le vendredi 21 mars de 16h30 à 18h30. Des élus se mobilisent pour l'accueil des familles. Les locaux du CLSH et de la cantine seront aussi présentés aux parents. Les horaires de garderie seront étudiés pour la prochaine rentrée.

► **L'apostille** – Jusqu'à aujourd'hui les légalisations de signature pour l'étranger étaient formalisées par la Cour d'Appel de Nîmes. Dans le cadre de la réforme de l'apostille et de la légalisation par les communes, est de transférer la compétence pour délivrer ces formalités aux notaires et de les dématérialiser.

Afin d'alimenter la base de données nationales, la Commune doit désigner un ou plusieurs référents et les communiquer au Conseil supérieur du notariat. Ronan PHILIPPE et Alain CRESCINI sont désignés en qualité de référents.

► **L'agenda des événements a été modifié par le Comité des Fêtes**

► **Les conscrits** – Une rencontre a eu lieu en mairie. Le tir à la seille est prévu le 1^{er} mai. Une soirée karaoké est envisagée le vendredi 12 juillet et un bal populaire le samedi 13 juillet à la maison du temps libre. La sécurité devra être maintenue.

► **Chien errant** – La situation avec un propriétaire de chien errant est toujours d'actualité. Les élus sont excédés autant par le comportement du propriétaire que par l'errance du chien.

► **Protection DECI** avec Annonay Rhône Agglo, les vérifications et contrôles des points de défense incendie seront faits entre mars et octobre.

